



Régie de recette des piscines communautaires

Acte de nomination des mandataires

La présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois,

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 juin 2018 autorisant la Présidente à créer la Régie en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 avril 2024 autorisant la Présidente à gérer le fonctionnement de la régie par voie d'arrêté ;
- Vu l'arrêté constitutif de la régie de recettes des piscines communautaires pour la saison 2026,
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19 /05/2026 ;
- Vu l'avis conforme du régisseur en date du 19 /05/2026 ;
- Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 19/05/2026.

DECIDE

Article 1^{er} :

Madame THIERRY Cindy
Madame TALOVIC Mélissa
Madame BOISTON Sandrine
Madame MOUREAU Angéline
Madame VARINI Caroline

Sont nommés mandataires de la régie de recettes « PISCINES COMMUNAUTAIRES », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie des « PISCINES COMMUNAUTAIRES », avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 :

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévus par l'article 432-10 du nouveau code pénal.

Ils doivent les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Article 3 :

Le(s) mandataire(s) est (sont) tenu(s) d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à RIOZ,
Le 19/05/2026

Le Régisseur,
Rachel GIRARD
(Précédé de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation


Les mandataires,
(Précédé de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »)

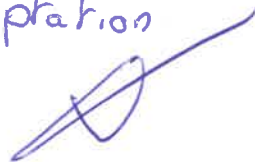
La Présidente de la CCPR
Nadine WANTZ

**Communauté de Communes
du Pays Riolois**

Parc d'activités B.R. - Rioz Nord-Est
Rue des Frères Lumière - 70190 RIOZ
Tél. 03 84 91 84 94
communaute-communes@cc-pays-riolois.fr

Madame THIERRY Cindy

Vu pour acceptation



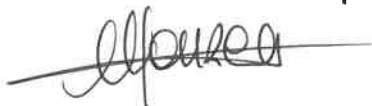
Madame TALOVIC Mélissa

Vu pour acceptation



Madame MOUREAU Angéline

Vu pour acceptation



Madame BOISTON Sandrine

Vu pour acceptation



Madame VARINI Caroline

Vu pour acceptation

